
GUIDE DE STAGE DE PREMIER CYCLE

DIRECTION DE L'ADMISSION ET DU PERFECTIONNEMENT



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous



GUIDE DE STAGE DE PREMIER CYCLE

**266 rue Notre-Dame O.
Bureau 301
Montréal Qc H2Y 1T6**

514 284-9588

1 800 363-0324

**©Ordre des pharmaciens du Québec
Révisé avril 2020**

TABLE DES MATIÈRES

Renseignement généraux	1
Stagiaires de premier cycle	1
Choix du milieu et du maître de stage	1
Inscription au stage	2
Durée du stage	2
Responsabilités	3
Activités pharmaceutiques permises par l'inscription au registre des étudiants de l'Ordre	3
Responsabilité professionnelle	3
Responsabilité civile	4
Responsabilités du stagiaire	4
Responsabilités du maître de stage	4
Évaluation	6
Évaluation du stagiaire	6
Confirmation de l'évaluation	6
Objectifs et activités d'apprentissage	7
1) Connaissance du milieu	7
Objectifs d'apprentissage	7
Activités suggérées sous la supervision du maître de stage	7
2) Approvisionnement, conservation et entreposage des produits pharmaceutiques	8
Objectifs d'apprentissage	8
Activités suggérées sous la supervision du maître de stage	8
3) Préparation et conditionnement des médicaments	9
Objectifs d'apprentissage	9
Activités suggérées sous la supervision du maître de stage	9
4) Exécution de l'ordonnance	9
Objectifs d'apprentissage	9
Activités suggérées sous la supervision du maître de stage	10
5) Contrôle de l'utilisation des médicaments	11
Objectifs d'apprentissage	11
Activités suggérées sous la supervision du maître de stage	11
ANNEXES	
Annexe I	Fiche d'inscription au stage de premier cycle de l'Ordre des pharmaciens du Québec
Annexe II	Fiche d'évaluation du stage de premier cycle de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Les stages de l'Ordre des pharmaciens du Québec (ci-après « l'Ordre ») visent principalement à sensibiliser l'étudiant stagiaire¹ à l'exercice de la profession en pharmacie communautaire et en établissement de santé. La Direction de l'admission et du perfectionnement de l'Ordre (ci-après « la DAP ») est responsable de la réalisation de deux stages dont la réussite peut être requise pour la délivrance d'un permis d'exercice au Québec: le stage de premier cycle et le stage d'internat.

Le présent guide vous accompagnera tout au long de la réalisation du stage de premier cycle.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Stagiaires de premier cycle

Certains étudiants en pharmacie doivent compléter avec succès le stage de premier cycle de l'Ordre. Si vous avez demandé une reconnaissance de l'équivalence de votre diplôme ou de votre formation en pharmacie acquise hors du Canada, en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien*, il est possible que la réussite de ce stage soit requise par le Comité de l'admission à la pratique de l'Ordre pour l'obtention d'une équivalence. Si tel est le cas, ce stage est imposé notamment pour vous permettre:

- de connaître les milieux de pratique auprès du public au Québec;
- de faire certaines activités que doivent accomplir les pharmaciens au quotidien;
- de développer des habiletés qui seront nécessaires à la complétion des stages universitaires du programme de *Qualification en pharmacie*;
- d'appliquer dans des situations concrètes les lois, les règlements et les normes régissant la profession de pharmacien au Québec.

Ce stage vous offre ainsi une première expérience en pharmacie au Québec.

Choix du milieu et du maître de stage

Vous pouvez effectuer le stage de premier cycle en pharmacie communautaire ou en pharmacie d'établissement de santé.

Il vous appartient de trouver un milieu de stage qui convient à vos intérêts et un maître de stage disposé à vous accueillir. Tous les pharmaciens peuvent agir comme maîtres de stage, dans la mesure où ils rencontrent les exigences suivantes au moment où ils acceptent d'agir à ce titre :

- être inscrit au tableau de l'Ordre depuis au moins cinq (5) ans;
- exercer auprès du public en pharmacie communautaire ou en établissement de santé depuis les cinq (5) dernières années;
- détenir une expérience pertinente comme pharmacien exerçant en pharmacie communautaire ou en établissement de santé;
- avoir fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du secrétaire du Comité d'inspection professionnelle, après révision du dossier d'inspection;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une limitation, d'une suspension ou d'une révocation de son permis d'exercice de la pharmacie;
- avoir un dossier exempt de décision disciplinaire depuis au moins cinq (5) ans;
- avoir supervisé un stagiaire lors d'un stage d'internat, d'un stage d'actualisation ou lors d'un stage clinique universitaire représente un atout.

¹ Dans ce guide, le genre masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte et faciliter la lecture.

Si le pharmacien identifié pour agir à titre de maître de stage a eu une décision disciplinaire il y a plus de cinq (5) ans et qu'il souhaite assurer votre supervision, il peut remplir la fiche d'inscription du maître de stage et déposer sa demande. Cette dernière sera étudiée par le comité exécutif de l'Ordre qui rendra une décision

Plusieurs pharmaciens rencontrent ces exigences pour agir à titre de maître de stage. Au besoin, un pharmacien pourra vérifier sa capacité à agir comme maître de stage en s'adressant à la DAP. Par ailleurs, un seul maître de stage doit assurer la supervision globale de votre stage et remplir l'évaluation. Toutefois, le maître de stage peut désigner un autre pharmacien pour assurer la supervision de certaines activités d'apprentissage que vous accomplissez.

De plus, afin de préserver la neutralité de l'évaluation de votre stage, vous ne pouvez pas recruter un membre de votre famille pour agir à titre de maître de stage.

Inscription au stage

Avant de débiter tout stage en pharmacie, vous devez être inscrit au registre des étudiants de l'Ordre. À cette fin, nous vous invitons à consulter l'onglet *Inscription au registre* dans la section *Étudiants et résidents* du site Web de l'Ordre (www.opq.org).

Par ailleurs, pour débiter un stage de premier cycle de l'Ordre, vous devez :

- détenir une décision du Comité de l'admission à la pratique imposant la réussite du stage de premier cycle;
- être admis au programme de *Qualification en pharmacie* et avoir débuté le programme;
- être inscrit au registre des étudiants de l'Ordre.

Une fois ces étapes complétées, vous pouvez remplir la fiche d'inscription au stage de premier cycle via votre dossier en ligne. Vous devez aussi téléverser, à l'endroit approprié, la fiche d'inscription de votre maître de stage, dûment remplie et signée par celui-ci. Vous trouverez la fiche d'inscription pour votre maître de stage à l'annexe I.

La DAP vous autorisera à débiter le stage après avoir vérifié que le maître de stage recruté respecte les exigences pour agir à ce titre et qu'il accepte d'assurer votre supervision pendant la réalisation des activités du stage. Cette autorisation vous sera acheminée par courriel.

La réception d'une fiche d'inscription incomplète entraînera automatiquement un délai pour le début de votre stage de premier cycle. De plus, aucune heure de stage ne pourra être comptabilisée et reconnue avant que vous n'ayez reçu l'autorisation de la DAP pour débiter le stage de premier cycle.

Durée du stage

Le stage de premier cycle est d'une durée minimale de **120 heures, réparties sur un minimum de trois (3) semaines**. Toutefois, si les objectifs d'apprentissage sont partiellement atteints à la fin de cette durée, le stage peut se poursuivre jusqu'à l'atteinte de tous les objectifs prévus. D'une durée maximale de 20 heures, cette prolongation du stage doit se faire à la suite d'un accord commun entre votre maître de stage et vous. À défaut d'atteindre les objectifs d'apprentissage prévus au terme de cette prolongation, vous devrez recommencer le stage dans un autre milieu de stage et sous la supervision d'un nouveau maître de stage.

De plus, votre stage de premier cycle doit être complété avec succès avant de débiter les stages universitaires de la deuxième année du programme de *Qualification en pharmacie*.

RESPONSABILITÉS

Activités pharmaceutiques permises par l'inscription au registre des étudiants de l'Ordre

Parmi les activités que peuvent exercer les membres de l'Ordre, incluant les activités réservées aux pharmaciens selon l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie*, vous pouvez exercer toutes les activités requises aux fins de compléter un programme d'études, un stage ou une formation. L'exercice de ces activités est permis si vous respectez les conditions suivantes :

- être dûment inscrit au registre des étudiants de l'Ordre;
- suivre les règles applicables aux pharmaciens du Québec, notamment celles relatives à la déontologie et aux normes reconnues en matière d'exercice de la pharmacie; et
- exercer ces activités sous la supervision d'un pharmacien présent dans la pharmacie.

La supervision doit être interprétée comme l'action d'observer un travail ou une activité, de façon à constater si tout se déroule comme il le faut.

Si vous posez des actes décrits à l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie*, sans être sous une telle supervision :

- vous ne bénéficiez d'aucune assurance responsabilité et compromettez ainsi grandement votre avenir;
- vous pourriez être poursuivi pour exercice illégal de la pharmacie;
- vous risquez de voir votre stage annulé et de devoir le recommencer dans un autre milieu de stage sous la supervision d'un nouveau maître de stage.

De plus, en étant inscrit au registre des étudiants de l'Ordre, vous pourrez aussi exercer des activités pharmaceutiques sous la supervision d'un pharmacien lors d'un emploi en pharmacie, par exemple les soirs ou les fins de semaine. Pour ce faire, vous devrez alors démontrer au pharmacien qui vous supervise que vous possédez les connaissances et les habiletés requises pour exercer les activités identifiées. Parmi les activités permises à un étudiant admis à un programme de premier cycle, tel que le programme de *Qualification en pharmacie*, on trouve les suivantes :

- émettre une opinion pharmaceutique;
- préparer des médicaments;
- vendre des médicaments, conformément au règlement pris en application de l'article 37.1 de la *Loi sur la pharmacie*; et
- surveiller la thérapie médicamenteuse.

Responsabilité professionnelle

Lors du stage de premier cycle de l'Ordre, vous pouvez poser tous les actes mentionnés à l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie*, pourvu que vous agissiez sous la supervision de votre maître de stage ou d'un pharmacien désigné par celui-ci.

Votre maître de stage et vous êtes protégés contre les conséquences de ces actes par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (ci-après « FARPOPQ »), qui s'applique à tous les pharmaciens. En effet, la définition du mot *assuré* de ce contrat inclut les stagiaires, les internes et les résidents en pharmacie.

Ces diverses dispositions s'appliquent que votre stage de premier cycle soit rémunéré ou non.

Responsabilité civile

En ce qui concerne la responsabilité civile, nous devons distinguer les établissements de santé du milieu communautaire.

En établissement de santé, l'assurance responsabilité de l'établissement prend charge d'un éventuel problème, et ce, dans tous les cas.

En ce qui concerne la pharmacie communautaire, tous les propriétaires détiennent vraisemblablement une assurance responsabilité civile protégeant leurs clients et leurs employés. Cette assurance s'appliquerait à vous à titre de stagiaire, le cas échéant. Cependant, il est impossible d'obtenir une confirmation globale de ce fait, chaque pharmacien pouvant s'assurer auprès de l'assureur de son choix.

En conséquence, bien que la possibilité que le propriétaire d'une pharmacie ou qu'un établissement de santé ne détienne pas d'assurance responsabilité civile paraisse extrêmement faible, nous vous recommandons de vérifier ce fait avant de débiter un stage de premier cycle en pharmacie communautaire ou en établissement de santé.

Responsabilités du stagiaire

Lors de votre stage, vous devez notamment assumer les responsabilités suivantes :

- vous présenter dans le milieu de stage selon l'horaire établi par votre maître de stage. Tout changement doit être approuvé par votre maître de stage;
- être ponctuel;
- suivre en tout temps les normes dictées par l'éthique professionnelle, la déontologie et les normes de pratique professionnelle;
- respecter le caractère confidentiel des renseignements contenus dans les dossiers et de ceux obtenus en accomplissant vos activités d'apprentissage;
- avoir une tenue propre et porter une étiquette d'identification indiquant votre statut d'étudiant en pharmacie;
- respecter les directives données par votre maître de stage;
- organiser vos activités et répartir votre temps pour respecter les délais fixés et atteindre les objectifs d'apprentissage.

Responsabilités du maître de stage

Votre maître de stage joue un rôle important; il devrait être à la fois un tuteur, un conseiller et un modèle professionnel. Il vous accompagne dans la réalisation de vos activités d'apprentissage et vous guide vers l'atteinte des objectifs. De plus, il évalue l'atteinte des objectifs du stage de premier cycle.

Ainsi, votre maître de stage doit :

- planifier les activités que vous devrez réaliser durant le stage pour atteindre les objectifs d'apprentissage établis;
- vous orienter et superviser la réalisation de vos activités d'apprentissage;
- vous fournir une rétroaction tout au long du stage pour vous aider à progresser plus rapidement dans votre apprentissage;
- vous évaluer pour vérifier l'atteinte des objectifs ou déterminer les éléments complémentaires qui vous permettront de les atteindre;
- remplir votre fiche d'évaluation du stage;
- justifier la prolongation de la durée de votre stage lorsqu'elle est nécessaire à l'atteinte des objectifs;

- vous expliquer les raisons de la non atteinte des objectifs d'apprentissage et l'attribution d'un résultat d'échec au stage, le cas échéant;
- témoigner, auprès de l'Ordre, de la réussite ou de l'échec de votre stage et du nombre d'heures de stage que vous avez comptabilisées.

Par ailleurs, le *Code de déontologie des pharmaciens* précise qu'un pharmacien doit, dans la mesure de ses possibilités, aider au développement de la pharmacie par le partage de ses connaissances et de son expérience, notamment avec les étudiants et les stagiaires en pharmacie, et par sa participation à des activités de formation continue, dont des cours et des stages. De même, le pharmacien maître de stage a l'obligation déontologique de donner une opinion juste, honnête et fondée lorsqu'il vous évalue.

Bien que ces responsabilités importantes nécessitent un investissement de temps et d'énergie de la part de votre maître de stage, elles vous permettront d'obtenir une préparation adéquate pour la réalisation des stages cliniques de la deuxième année du programme de *Qualification en pharmacie*. Elles seront aussi utiles à la complétion des cours et des laboratoires de pratique professionnelle qui vous ont été demandés par le Comité de l'admission à la pratique, le cas échéant.

ÉVALUATION

Évaluation du stagiaire

Durant le stage, votre maître de stage doit vérifier périodiquement la progression de votre apprentissage. L'atteinte des objectifs peut vous nécessiter plus de temps ou plus d'activités que pour d'autres stagiaires. Votre maître de stage peut, au besoin, modifier votre programme d'activités pour favoriser l'atteinte des objectifs du stage.

Au terme du stage, votre maître de stage doit remplir la fiche d'évaluation du stagiaire (annexe 2). Pour chaque objectif d'apprentissage, le maître de stage détermine votre niveau d'atteinte de l'objectif en vous évaluant selon l'échelle suivante :

Niveau d'atteinte	Définition
Attendu (A)	Objectif atteint
Inférieur (I)	Objectif partiellement atteint
Échec (E)	Objectif non atteint

L'atteinte de tous les objectifs du stage de premier cycle est nécessaire pour confirmer la réussite de votre stage. Autrement dit, tous les objectifs doivent mériter la mention *Attendu (A)*.

Si, au terme du stage de 120 heures, le niveau d'atteinte d'un objectif est jugé *Inférieur (I)* par votre maître de stage, une prolongation du stage de premier cycle est nécessaire. Votre maître de stage peut prolonger le stage sans excéder une durée de 20 heures. Tout objectif partiellement ou non atteint au terme d'une prolongation maximale de 20 heures entraînera un échec à votre stage de premier cycle. Dans un but formateur, l'Ordre vous encourage fortement à discuter régulièrement de la progression de votre stage avec votre maître de stage. Vous pourrez ainsi convenir avec lui, en temps opportun, de stratégies qui conviendront à votre style d'apprentissage en vue d'atteindre les objectifs prévus.

Par ailleurs, un objectif d'apprentissage non atteint entraînera un échec au stage. Vous devrez ainsi recommencer le stage dans un autre milieu de stage et sous la supervision d'un nouveau maître de stage.

Dans les meilleurs délais et au plus tard trente (30) jours après la fin du stage, votre maître de stage doit vous remettre la fiche d'évaluation remplie, qu'il aura signée. Assurez-vous de conserver une copie de la fiche d'évaluation ainsi remplie. Vous devez téléverser la fiche d'évaluation – stage de premier cycle à l'endroit approprié dans votre dossier en ligne. Pour ce faire, cliquer sur votre fiche d'inscription au stage de premier cycle et compléter la section appropriée.

Confirmation de l'évaluation

L'évaluation de votre maître de stage fait foi de la réussite ou de l'échec de votre stage. Sur réception d'une fiche d'évaluation contenant des objectifs d'apprentissage atteints (mention *Attendu (A)*), la DAP constate la réussite de votre stage et dépose cette preuve de réussite du stage à votre dossier.

Toutefois, si au terme du stage de 120 heures, la fiche d'évaluation contient des objectifs dont l'atteinte est jugée *Inférieur (I)*, elle doit aussi indiquer la durée de prolongation qui vous est demandée par votre maître de stage et les activités qu'il compte effectuer avec vous afin de vous permettre d'atteindre les objectifs. La DAP déposera la fiche d'évaluation à votre dossier. Au terme de la prolongation effectuée, une nouvelle fiche d'évaluation attestant la réussite ou l'échec du stage doit être acheminée à la DAP qui constatera la réussite ou l'échec du stage.

Enfin, tout objectif jugé *Échec (E)* entraîne automatiquement un échec de votre stage de premier cycle. Le cas échéant, la DAP vous informera alors des modalités pour la reprise du stage, telles que déterminées par le comité de l'admission à la pratique.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET ACTIVITÉS PROPOSÉES

Le stage de premier cycle de l'Ordre vise l'atteinte de plusieurs objectifs reliés de près à l'exercice de la profession de pharmacien. Pour atteindre ces objectifs, vous devez réaliser des activités rencontrées dans la pratique quotidienne de la pharmacie. Dès le début de votre stage, l'Ordre vous recommande de rencontrer votre maître de stage pour déterminer les activités à réaliser en tenant compte des caractéristiques du milieu de stage (pharmacie communautaire ou établissement de santé).

Le présent guide du stage de premier cycle fixe les objectifs d'apprentissage à atteindre et propose plusieurs activités qui vous permettront d'atteindre ces objectifs. Ils sont regroupés en cinq (5) thèmes :

- 1) connaissance du milieu de stage;
- 2) approvisionnement, conservation et entreposage des produits pharmaceutiques;
- 3) préparation et conditionnement des médicaments;
- 4) exécution de l'ordonnance;
- 5) contrôle de l'utilisation des médicaments.

De nombreuses activités vous sont proposées pour permettre l'atteinte des objectifs. L'Ordre vous recommande de réaliser le plus d'activités possibles afin d'obtenir un large éventail des connaissances et des compétences requises pour l'exercice de la pharmacie au Québec. Toutefois, il n'est pas obligatoire d'accomplir toutes les activités proposées. Votre maître de stage peut également proposer des activités différentes.

1) Connaissance du milieu de stage

Objectifs d'apprentissage

Au terme du stage de premier cycle, vous devez:

- connaître les services offerts dans votre milieu de stage (services professionnels et services de soutien);
- reconnaître et comprendre les tâches qui peuvent être déléguées au personnel de soutien, tels les assistants-techniques en pharmacie;
- identifier les principales caractéristiques du système informatique utilisé dans votre milieu de stage;
- connaître les sources d'information disponibles dans votre milieu de stage.

Activités suggérées sous la supervision du maître de stage

Effectuez une visite de la pharmacie accompagné par votre maître de stage qui vous présentera le personnel professionnel et de soutien en précisant les tâches et responsabilités dévolues à chacun des employés.

Familiarisez-vous avec le fonctionnement du logiciel informatique utilisé pour l'exécution des ordonnances, la mise à jour et l'étude des dossiers-patients.

Discutez avec votre maître de stage des services professionnels offerts (ex. exécution des ordonnances, conseils aux patients, etc.) et des services de soutien (livraison, etc.) disponibles dans le milieu.

Prenez connaissance des sources d'information pharmaceutique disponibles dans la pharmacie (volumes, périodiques, logiciels d'aide à la décision, centre d'information, etc.).

Prenez connaissance du matériel didactique disponible dans la pharmacie pour conseiller les patients et les professionnels de la santé sur le bon usage des médicaments.

Déterminez, en participant à la validation d'ordonnances variées, les caractéristiques du processus de distribution de la pharmacie (ex. chaîne de travail, réception de l'ordonnance jusqu'à la remise du médicament au patient ou jusqu'à l'envoi de l'ordonnance à l'unité de soins en établissement de santé).

2) Approvisionnement, conservation et entreposage des produits pharmaceutiques

Objectifs d'apprentissage

Au terme du stage de premier cycle, vous devez:

- utiliser différentes sources d'approvisionnement en médicaments et fournitures (tests diagnostiques, appareils orthopédiques, etc.);
- distinguer les médicaments selon la catégorie légale à laquelle ils appartiennent (DIN, N, C, Pr, substances ciblées);
- classer des produits en fonction des annexes;
- connaître des médicaments présentant des caractéristiques particulières quant à leur formulation (ex. médicaments qui ne peuvent être écrasés, etc.);
- déterminer la date de péremption appropriée pour différents médicaments après conditionnement;
- déterminer des méthodes appropriées de conservation et d'entreposage des médicaments;
- expliquer les fonctions des différentes réserves de médicaments autorisées en dehors de la pharmacie et décrire quels types de médicaments y sont accessibles (ex. résidence pour personnes âgées desservie par la pharmacie, unité de soins d'un établissement de santé, etc.).

Activités suggérées sous la supervision du maître de stage

Identifiez les fournisseurs pertinents lors de la réalisation d'une commande de produits pharmaceutiques.

Précisez, pour différents médicaments, le mode de conservation approprié.

Identifiez des médicaments devant être conservés à l'abri de la lumière.

Discutez avec votre maître de stage des avantages et des inconvénients du système de classification des médicaments adopté dans votre milieu de stage (ordre alphabétique, numérique, compagnie, formulation, classe thérapeutique, etc.).

Identifiez des médicaments qui peuvent être vendus avec ou sans ordonnance selon leur concentration ou leur forme pharmaceutique.

Discutez avec votre maître de stage de la notion de médicaments au commun, le cas échéant.

Discutez avec votre maître de stage du rôle des autres réserves de médicaments autorisées en dehors de la pharmacie (coffrets d'urgence, trousse d'intubation ou de réanimation, armoire de nuit, etc.), le cas échéant.

Discutez avec votre maître de stage des critères entourant la sélection des médicaments disponibles dans votre milieu de stage.

Identifiez l'emplacement de différents produits pharmaceutiques à l'intérieur de la pharmacie (ex: composés de codéine exonérés, alcool méthylique, etc.). Certains produits pharmaceutiques sont conservés au laboratoire et d'autres sont accessibles au public. Discutez avec votre maître de stage des raisons motivant ces choix et demandez-lui d'identifier les différentes annexes ainsi que les obligations du pharmacien s'y rapportant.

Assistez à la réception d'une commande de produits pharmaceutiques et identifiez à quelle catégorie légale (DIN, N, C, Pr, substances ciblées) appartiennent les médicaments que vous classerez par la suite.

Prenez connaissance du registre des stupéfiants, des drogues contrôlées et des substances ciblées. Participez aux activités entourant l'achat (commande, consignation au registre) et la destruction des stupéfiants, des drogues contrôlées et des substances ciblées, le cas échéant.

3) Préparation et conditionnement des médicaments

Objectifs d'apprentissage

Au terme du stage de premier cycle, vous devez:

- effectuer des préparations magistrales couramment rencontrées dans votre milieu de stage;
- connaître les références de base à l'analyse d'une préparation magistrale;
- connaître et utiliser de façon appropriée des instruments servant à la préparation et au conditionnement des médicaments;
- connaître les normes professionnelles régissant le conditionnement des médicaments.

Activités suggérées sous la supervision du maître de stage

Effectuez différentes préparations magistrales servies en exécution d'une ordonnance.

Analysez une préparation magistrale en relation avec les manuels de référence.

Discutez avec votre maître de stage des critères justifiant l'utilisation de routiniers et prenez connaissance des règles particulières concernant l'utilisation de routiniers (ex. piluliers, alvéoles, etc.).

Reconstituez, selon les directives du fabricant, des suspensions orales de médicaments à partir de poudres, puis déterminez la date de péremption et le mode de conservation de ces préparations.

Discutez avec votre maître de stage de la norme entourant le pré-conditionnement des médicaments (ex. cartes alvéolées, seringues d'insuline, crèmes et onguents). Participez aux diverses activités entourant le pré-conditionnement des médicaments, le cas échéant.

Sélectionnez un mode de conditionnement approprié au médicament que vous préparez en tenant compte de ses particularités (quantité et mode de conservation particulier du produit), du patient (contenant avec ou sans fermoir de sécurité) et des recommandations de l'Ordre.

Précisez pour différents médicaments la date de péremption avant et après conditionnement, en tenant compte des normes de l'Ordre.

Identifiez des comprimés qui ne peuvent pas être croqués ni écrasés.

4) Exécution de l'ordonnance

Objectifs d'apprentissage

Au terme du stage de premier cycle, vous devez:

- reconnaître les dénominations commerciales et communes des médicaments;
- exécuter des ordonnances variées;
- déterminer des précautions ou directives particulières d'utilisation, d'administration ou de conservation des médicaments;
- constituer le dossier patient (renseignements obligatoires relatifs au patient et aux médicaments prescrits, aux médicaments en vente libre et aux produits de santé naturels qu'il consomme, etc.);
- effectuer correctement la saisie des ordonnances à l'ordinateur;
- déterminer un horaire approprié d'administration des médicaments;
- comprendre la notion d'exécution partielle d'une ordonnance de stupéfiants et de drogues contrôlées;
- effectuer un transfert d'ordonnances régulières et de substances ciblées;
- connaître les règles particulières régissant l'émission et l'exécution des ordonnances dans le milieu de stage;
- être capable d'identifier l'information à recueillir auprès des différents professionnels concernant un patient, afin de compléter la validation de l'ordonnance.

Activités suggérées sous la supervision du maître de stage

Comparez les dénominations commerciales et communes des médicaments rencontrés durant votre stage.

Assistez régulièrement le pharmacien dans l'exécution d'ordonnances variées. Accomplissez progressivement toutes les étapes de l'exécution d'une ordonnance : l'histoire pharmacothérapeutique obtenue en collaboration avec le patient, la constitution du dossier et la saisie informatique des données inscrites sur l'ordonnance, la préparation et le conditionnement du médicament (ou la vérification de ces tâches si elles sont déléguées dans le milieu), l'analyse du profil pharmacologique.

Vérifiez la tenue de dossiers-patients déjà constitués, notamment les renseignements sur les médicaments prescrits qui doivent apparaître au dossier-patient.

Relevez des ordonnances verbales déjà consignées au registre des ordonnances et vérifiez leur conformité avec la réglementation.

Déterminez, pour différents médicaments servis sur ordonnance, les renseignements devant être inscrits sur l'étiquette.

Effectuez régulièrement la saisie des ordonnances durant votre stage.

Discutez avec votre maître de stage de l'exécution partielle (ou fractionnement) d'une ordonnance d'un stupéfiant ou d'une drogue contrôlée à partir d'exemples vécus durant le stage.

Discutez avec votre maître de stage des procédures à suivre pour exécuter un transfert d'ordonnance conforme à la *Loi sur la pharmacie*. Par la suite, exécutez ou recevez un tel transfert.

Identifiez des médicaments présentant des caractéristiques particulières :

- ✓ médicaments qui doivent être pris à jeun ;
- ✓ médicaments pouvant colorer l'urine ou les selles, etc.

Identifiez des médicaments présentant des effets indésirables particuliers et suggérez des solutions appropriées:

- ✓ médicaments qui peuvent affecter le goût;
- ✓ médicaments qui peuvent causer de la sécheresse buccale;
- ✓ médicaments qui peuvent affecter le port des lentilles cornéennes;
- ✓ médicaments qui peuvent causer de la somnolence, etc.

Identifiez des médicaments qui peuvent être facilement confondus par l'écriture ou la prononciation du nom du médicament, la couleur de l'emballage, la présentation du produit ou toute autre raison.

Déterminez des heures d'administration appropriées pour divers médicaments et pour différentes posologies. Identifiez des patients qui bénéficieraient d'une grille horaire d'administration des médicaments pour améliorer l'adhésion à leur régime thérapeutique et préparez cette grille.

Conseillez les patients concernant un mode d'administration particulier d'un médicament (ex. aérosol-doseur, comprimé ou vaporisateur sublingual, timbre transdermique, etc.).

5) Contrôle de l'utilisation des médicaments

Objectifs d'apprentissage

Au terme du stage de premier cycle, vous devez:

- effectuer une histoire pharmacothérapeutique;
- appliquer des méthodes de communication interactive dans la relation pharmacien-patient;
- détecter des interactions médicamenteuses significatives;
- reconnaître des problèmes liés à la pharmacothérapie;
- identifier des éléments permettant d'effectuer le suivi du traitement;
- conseiller le patient sur le bon usage des médicaments prescrits et des médicaments sans ordonnance;
- connaître les principaux tests diagnostiques, les instruments médicaux ainsi que les méthodes de monitoring disponibles dans votre milieu de stage.

Activités suggérées sous la supervision du maître de stage

Conseillez les patients sur leurs médicaments prescrits et les médicaments en vente libre qu'ils consomment.

Discutez avec votre maître de stage du bon usage de tests diagnostiques et des méthodes de monitoring (ex. glucomètre, test de grossesse, tensiomètre, test de prédiction de l'ovulation, etc.).

Identifiez, à l'aide de sources d'information appropriées, les problèmes réels ou potentiels liés à la pharmacothérapie des patients.

Documentez, à l'aide de sources d'information appropriées, des problèmes liés aux médicaments rencontrés durant votre stage.

Procédez à l'étude de dossiers-patients en vue de déceler les interactions médicamenteuses significatives. Précisez le mécanisme en cause et l'effet attendu. Discutez avec votre maître de stage de la conduite à tenir et de la démarche à effectuer auprès du prescripteur et du patient, le cas échéant.

Précisez, pour certains médicaments actifs au dossier-patient, des éléments de suivi permettant de vérifier que le traitement médicamenteux instauré est efficace et sécuritaire.

Discutez avec votre maître de stage d'interventions réalisées sous la forme d'une opinion pharmaceutique.

Discutez avec votre maître de stage de situations ayant mené à un refus d'exécuter ou de renouveler une ordonnance.

ANNEXE I

STAGE DE PREMIER CYCLE FICHE D'INSCRIPTION MAÎTRE DE STAGE



**STAGE DE PREMIER CYCLE
FICHE D'INSCRIPTION - MAÎTRE DE STAGE**

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de membre : _____

Critères à respecter pour agir à titre de maître de stage d'actualisation :	Oui	Non
Être inscrit au tableau de l'Ordre depuis au moins 5 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exercer au près du public en pharmacie communautaire ou en établissement de santé depuis les 5 dernières années	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Détenir une expérience pertinente comme pharmacien exerçant en milieu communautaire ou en établissement de santé (nombre d'années d'expérience : _____)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avoir fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du secrétaire du Comité d'inspection professionnelle, après révision du dossier d'inspection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N'avoir jamais fait l'objet d'une limitation, d'une suspension ou d'une révocation de son permis d'exercice de la pharmacie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avoir un dossier exempt de décision disciplinaire depuis au moins 5 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez eu une décision disciplinaire il y a plus de 5 ans, veuillez fournir les détails dans la section « renseignements supplémentaires » à la fin de la présente fiche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avoir supervisé un stagiaire lors d'un stage d'internat, d'un stage d'actualisation ou d'un stage clinique universitaire représente un atout <input type="checkbox"/> stage d'internat <input type="checkbox"/> stage d'actualisation <input type="checkbox"/> stage clinique universitaire : Université de Montréal <input type="checkbox"/> Université Laval <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autorisation et engagement

J'autorise la Direction de l'admission et du perfectionnement à procéder à la vérification de mon dossier professionnel et disciplinaire.
 Oui Non

J'atteste rencontre toutes les exigences de l'Ordre pour agir à titre de maître de stage.
Je m'engage à superviser le stagiaire pour la complétion du stage de premier cycle de l'Ordre, et ce, tel que prévu au guide de stage de premier cycle de l'Ordre dont j'ai pris connaissance.
Signature du pharmacien : _____ Date : _____

Réservé à l'Ordre des pharmaciens du Québec

Autorisation pour débiter le stage de premier cycle : Oui Non

Date autorisée pour le début du stage : _____

Raison justifiant le refus, le cas échéant : _____

Signature : _____

Date : _____

Renseignements supplémentaires concernant une décision disciplinaire

Préciser la nature de la décision disciplinaire rendue à votre égard

Justifier pourquoi vous seriez apte à agir à titre de maître de stage

Un fois remplie, la fiche d'inscription du maître de stage doit être téléversée par l'étudiant à l'endroit approprié, en cliquant sur la fiche d'inscription au stage d'internat disponible dans son dossier en ligne.

ANNEXE II

FICHE D'ÉVALUATION STAGE DE PREMIER CYCLE

FICHE D'ÉVALUATION STAGE DE PREMIER CYCLE



**ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC**
Présent pour vous

Stagiaire

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro d'inscription au registre de l'Ordre : _____

Maître de stage

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de membre : _____

Stage de premier cycle terminé le : _____

Nombre d'heures de stage comptabilisées: _____

À REMPLIR PAR LE MAÎTRE DE STAGE

Au terme de son stage, le stagiaire:

Niveau d'atteinte	Définition
Attendu (A)	Objectif atteint
Inférieur (I)	Objectif partiellement atteint
Échec (E)	Objectif non atteint

Objectifs d'apprentissage	Niveau d'atteinte		
	A	I	E
Connaissance du milieu de stage			
Connaît les services offerts dans le milieu de stage (services professionnels et services de soutien)			
Reconnaît et comprend les tâches qui peuvent être déléguées au personnel de soutien, tels les assistants-techniques en pharmacie			
Identifie les principales caractéristiques du système informatique utilisé dans le milieu de stage			
Connaît les sources d'information disponibles dans le milieu de stage			
Approvisionnement, conservation et entreposage des produits pharmaceutiques			
Utilise différentes sources d'approvisionnement en médicaments et fournitures (tests diagnostiques, appareils orthopédiques, etc.)			
Distingue les médicaments selon la catégorie légale à laquelle ils appartiennent (DIN, N, C, Pr, substances ciblées)			
Classifie les produits en fonction des annexes			
Détermine des méthodes appropriées de conservation et d'entreposage des médicaments			
Explique les fonctions des différentes réserves de médicaments autorisées en dehors de la pharmacie et décrit quels types de médicaments y sont accessibles (ex. résidence pour personnes âgées desservie par la pharmacie, unité de soins d'un établissement de santé, etc.)			
Préparation et conditionnement des médicaments			
Effectue des préparations magistrales couramment rencontrée dans le milieu de stage			
Connaît les références de base à l'analyse d'une préparation magistrale			
Détermine la date de péremption appropriée pour différents médicaments après conditionnement			
Connaît des médicaments présentant des caractéristiques particulières quant à leur formulation (ex. médicaments qui ne peuvent être écrasés, etc.)			

Objectifs d'apprentissage	Niveau d'atteinte		
	A	I	E
Exécution de l'ordonnance			
Reconnait les dénominations commerciales et communes des médicaments			
Exécute des ordonnances variées			
Détermine les précautions ou directives particulières d'utilisation, d'administration ou de conservation des médicaments			
Constitue le dossier-patient (renseignements obligatoires relatifs au patient et aux médicaments prescrits, aux médicaments en vente libre et aux produits de santé naturels qu'il consomme)			
Effectue correctement la saisie des ordonnances à l'ordinateur			
Détermine un horaire approprié d'administration des médicaments			
Comprend la notion d'exécution partielle d'une ordonnance de stupéfiants et de drogues contrôlées			
Effectue le transfert d'ordonnances régulières et de substances ciblées			
Connaît les règles particulières régissant l'émission et l'exécution des ordonnances dans le milieu de stage			
Est capable d'identifier l'information à recueillir auprès des différents professionnels concernant un patient, afin de compléter la validation de l'ordonnance			
Contrôle de l'utilisation des médicaments			
Effectue une histoire pharmacothérapeutique			
Applique des méthodes de communication interactive dans la relation pharmacien-patient			
Détecte des interactions médicamenteuses significatives			
Reconnait des problèmes liés à la pharmacothérapie			
Identifie des éléments permettant d'effectuer le suivi du traitement			
Conseille le patient sur le bon usage des médicaments prescrits et des médicaments sans ordonnance			
Connaît les principaux tests diagnostiques et instruments médicaux ainsi que les méthodes de monitoring disponibles dans le milieu de stage			

Prolongation du stage

Tout objectif partiellement atteint au terme des 120 heures de stage nécessite de prolonger la période d'apprentissage. Pour chaque objectif partiellement atteint, justifier le niveau d'atteinte décerné à l'aide d'exemples (vous pouvez ajouter une page au besoin).

Prolongation requise pour atteindre le ou les objectifs : _____ heures (maximum 20 heures)

Activités d'apprentissage prévues :

Échec du stage

Tout objectif non atteint au terme du stage, après une prolongation de stage ou non, nécessite la reprise du stage dans un nouveau milieu et sous la supervision d'un autre maître de stage. Justifier le niveau d'atteinte décerné à l'aide d'exemples (vous pouvez ajouter une page au besoin).

Signature du maître de stage

Signature :

Date :

Réservé à l'Ordre des pharmaciens du Québec

Stage de premier cycle réussi

Stage de premier cycle réussi à la suite d'une prolongation de _____ heures

Échec du stage

Commentaires, le cas échéant

Signature :

Date :